



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

HAUT-COMMISSARIAT DE LA REPUBLIQUE
EN POLYNESIE FRANÇAISE

Cabinet

Bureau de la communication Interministérielle

Papeete, le 7 septembre 2017

INFORMATION MEDIAS

Cérémonie d'accueil dans la citoyenneté française de vingt personnes récemment naturalisés

M. Marc TSCHIGGFREY, Secrétaire général, a présidé au nom du Haut-Commissaire de la République la cérémonie d'accueil de vingt nouveaux citoyens français organisée ce jeudi 7 septembre 2017, à la résidence de Papeete, en présence de représentants des maires des communes de Pirae, Papeete, Punaauia, Mahina et Moorea-Maiao. Ils ont reçu leurs livrets d'accueil dans la citoyenneté française des mains du Secrétaire général du Haut-commissariat et des représentants des maires.

Ces vingt nouveaux citoyens français sont originaires du Vietnam, de Nouvelle-Zélande, de Serbie, des Etats-Unis, du Brésil, du Cameroun, d'Algérie, des Philippines, du Venezuela, d'Allemagne, de Chine, de Belgique, de Hongrie et du Vanuatu.

En Polynésie française, la nationalité française peut principalement être acquise :

- **par déclaration pour les conjoints de Français** : pour bénéficier de cette procédure, le ressortissant étranger doit être marié à un ressortissant français depuis au moins 4 ans et justifier d'une communauté de vie affective et matérielle et d'une connaissance suffisante de la langue française.
- **par décret du Premier Ministre, sur proposition du Ministre chargé des naturalisations** : cette procédure est ouverte à toute personne étrangère majeure possédant un titre de séjour qui réside en France de manière habituelle et continue depuis 5 ans. Dans le cadre de la procédure d'instruction de la demande, les services administratifs vérifient que la personne est bien intégrée dans la société française, notamment par une connaissance suffisante de la langue, de l'histoire, de la culture et de la société française, des droits et devoirs conférés par la nationalité française, ainsi que par l'adhésion aux principes et valeurs essentiels de la République française.

Pour plus d'informations : <http://www.polynesie-francaise.pref.gouv.fr/Vos-demarches/ETRANGERS/Demande-de-naturalisation>

Contact Presse

communication@polynesie-francaise.pref.gouv.fr

www.polynesie-francaise.pref.gouv.fr